



Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020

Conformément aux articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Dorval AM présente dans ce document les conditions dans lesquelles elle a exercé ses droits de vote sur l'exercice 2020.

La politique de vote de Dorval AM sur laquelle le présent rapport s'appuie est consultable sur le site internet <https://www.dorval-am.com/>

L'analyse des résolutions est réalisée par l'équipe de gestion et/ou les analystes grâce à l'appui d'un prestataire de vote permettant à Dorval Asset Management de gérer l'ensemble du processus de vote selon les principes définis par les gérants et analystes de la société de gestion dans l'intérêt principal des porteurs.

I- Les principes retenus

La politique de Dorval AM est de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont détenus par les fonds sous gestion.

L'analyse des résolutions est réalisée par l'équipe de gestion et/ou les analystes grâce à l'appui d'un prestataire de vote permettant à Dorval Asset Management de gérer l'ensemble du processus de vote selon les principes définis par les gérants et analystes de la société de gestion.

Les sociétés détenues à plus de 3% font l'objet d'une approche approfondie. La décision de vote se fera non seulement en phase avec les principes définis dans la politique de vote mais également en prenant en compte des éléments de discussion établis dans le cadre d'une volonté d'engagement.

Dorval AM pourra faire preuve de flexibilité dans l'application de ces principes de vote, sans toutefois déroger à l'esprit de sa politique de vote.

II- Rapport sur l'exercice 2020

Le prestataire a mis à disposition 265 assemblées générales qui totalisent 9 136 résolutions votables pour tous les portefeuilles de Dorval Asset Management concernés.

- 8 567 résolutions ont été votées par Dorval Asset Management, soit 93,77%, parmi lesquelles :
 - 8 339 résolutions (soit 91,28%) pour des sociétés dont Dorval Asset Management détient moins de 3% des droits de vote au moment de l'assemblée générale. Les résolutions ont donc été votées en cohérence avec la politique Sustainability d'ISS choisie par Dorval Asset Management ;



- 228 résolutions (soit 2,50%) pour des sociétés dont Dorval Asset Management détient plus de 3% des droits de vote au moment de l'assemblée générale. Les résolutions ont donc fait l'objet d'une étude plus approfondie avant le vote réalisé par Dorval Asset Management
- 569 résolutions soit 6,23% n'ont pu faire l'objet d'un vote, compte tenu principalement des difficultés techniques pour réaliser les votes.

Votes POUR : 7 128 (83,20% des votes exprimés)

Votes CONTRE : 1 416 (16,53% des votes exprimés)

Abstention : 23 (0,27% des votes exprimés)

- Parmi les 8 567 résolutions votées, nous avons eu :
 - 8 résolutions « *Environnement* » pour lesquelles Dorval Asset Management a voté POUR soit 0,09% des résolutions votées
 - 4 résolutions « *Social* » pour lesquelles Dorval Asset Management a voté POUR soit 0,05% des résolutions votées
 - 8 555 résolutions de « *Gouvernance* » dont 7 116 pour lesquelles Dorval Asset Management a voté POUR (soit 83,06% des résolutions votées), 1 416 CONTRE (soit 16,53% des résolutions votées) et 23 où Dorval Asset Management s'est ABSTENU (soit 0,27% des résolutions votées).

III- Cas de conflit d'intérêts

DORVAL ASSET MANAGEMENT est une société de gestion détenue à 88,72% par NATIXIS INVESTMENT MANAGERS et 11,28% par les dirigeants et salariés.

Dans le cadre de ses activités de gestion, DORVAL ASSET MANAGEMENT est totalement indépendante et dispose de sa propre recherche.

De manière générale, DORVAL ASSET MANAGEMENT s'appuie sur une organisation et la définition de règles pour ses dirigeants et collaborateurs afin de limiter au maximum et encadrer si nécessaire les risques de conflits d'intérêts.

En 2020, le responsable de la conformité et du contrôle interne n'a pas détecté de situation de conflit d'intérêts dans le cadre des votes effectués.

IV- Modification de notre politique de vote en 2020

La politique de vote appliquée pour les votes des assemblées générales de 2020 a été maintenue identique à celle de 2019.